



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING

Conseil des ministres – 3 avril 2020

| ODJ | SYNTHESE |
|--|---|
| <p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux dépenalisant temporairement les dépassements des valeurs limites de bruit fixées pour le trafic aérien dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.</p> | <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux dépenalisant temporairement les dépassements des valeurs limites de bruit fixées pour le trafic aérien dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.</p> |